

# L'ECHO BRICQUEVILLAIS N° 14

Bulletin d'information - Décembre 2018-  
Commune de Bricqueville la Blouette



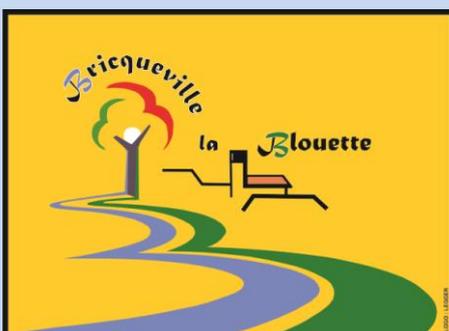
**LA VIE DE LA COMMUNE**

**RETROSPECTIVE 2018**

**LA VIE DES ASSOCIATIONS**

**BON A SAVOIR**

**AGENDA 2019**





## Départ de Catherine HOURS, notre secrétaire de mairie

Après 25 années au service de la mairie Mme Catherine HOURS prendra sa retraite le jeudi 21 mars 2019 à 18h30.

Elle fait partie des figures emblématiques de la mairie. Tous les Bricquevillais déjà passés par le secrétariat connaissent son élégante silhouette, son visage avenant, sa gentillesse, ses compétences.

Retenez bien cette date **le jeudi 21 mars à 18h30**, vous êtes invités au pot de départ de Catherine qui se déroulera à la Salle Polyvalente.

*Claude PERIER,  
Le conseil municipal,  
Le personnel communal,*

Vous souhaitez de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Toute la population est cordialement invitée à la soirée des vœux de la municipalité :

**Le vendredi 11 janvier 2019  
A 18 heures 30  
Salle Lucienne Lelièvre.**

# Le mot du maire



## **Volonté et bon sens bricquevillais**

*C'est sans doute de cela dont nous avons le plus besoin...*

*Être maire d'une commune rurale en 2018 n'est pas chose facile car nous sommes en première ligne pour faire face aux attentes, parfois au désarroi de nos concitoyens. Il nous faut trouver des solutions à tout.*

*Il faut composer avec les dotations en baisse de l'État et des difficultés locales parfois inattendues; cela ne doit pas être un prétexte pour nous lamenter mais plutôt une opportunité pour nous remettre en cause et innover.*

*Le conseil municipal est très économe sur le budget de fonctionnement, un sou c'est un sou, comme on dit et un euro dépensé doit être un euro utile. Certes, on ne peut pas toujours faire ce qu'on a envie, mais quand on y arrive, c'est énorme, oui ! C'est passionnant d'être élu dans un conseil municipal; nous réfléchissons, nous agissons, nous investissons et ne plus le faire, serait laisser se dégrader notre patrimoine de bâtiments, de réseaux et constituerait une dette à retardement pour la génération suivante.*

*Nous n'hésitons pas non plus à mettre la main à la pâte; vous verrez dans ce bulletin que nombre de travaux sont réalisés en interne par l'employé communal, les élus et les bénévoles pour éviter une dépense d'argent public et in fine une hausse d'impôts locaux.*

*Vive les économies ! D'ailleurs, notre communauté de communes, la CMB fut créée dans ce but. Résultat : 17 % d'augmentation de la fiscalité intercommunale en 2018 (hors taxe GEMAPI). Les petites communes comme la nôtre ne gaspillent pas pour une raison très simple, elles n'ont pas beaucoup d'argent ! Je crois bien au contraire que le bénévolat formidable dont font preuve les citoyens, les élus, est une source d'économie. Avant de lancer un projet, elles y réfléchissent, s'organisent et s'il faut attendre une année, deux années avant de démarrer ce projet, elles le font.*

*Dans cet esprit de confiance et de bonne entente, l'équipe municipale et moi-même sommes à votre disposition. Continuons à mobiliser tous les partenaires, pour faire de Bricqueville la Blouette, la commune où il fait bon vivre.*

*Après en avoir été privés deux années de suite à cause des travaux, c'est avec un grand plaisir que je vous invite donc à la cérémonie des vœux 2019 qui aura lieu **le vendredi 11 janvier à 18h30** dans notre belle salle polyvalente enfin rénovée et agrandie.*

*Dans l'attente de partager ce moment de convivialité avec le plus grand nombre d'entre vous, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.*

*Le Maire, Claude PERIER*

# Mémento

<b>Maire</b> 07 83 95 10 16	<b>Claude PERIER</b> <b>Permanence</b> Le Jeudi de 17 heures à 18 heures
<b>Adjoints</b> 02 33 45 30 12	<b>Marie-France LECONTE - Jean SAUVEY</b> <b>Permanence</b> Le Lundi matin de 9 heures 30 à 11 heures
<b>Secrétaire de Mairie</b> 02 33 45 30 12 <a href="mailto:mairie.bricq.la.bl@wanadoo.fr">mairie.bricq.la.bl@wanadoo.fr</a>	<b>Catherine HOURS</b> Le Mardi de 9 h à 12 h, Le Jeudi de 17 h à 18 h, et le Vendredi de 9 h à 12 h

## Démographie -Etat civil 2018

Deux mariages ont été célébrés et nous renouvelons nos vœux de bonheur et de prospérité aux mariés.

Le 18 août 2018 : Etienne Perrine et Laura Martin

Le 15 septembre 2018 : Tony Grandguillotte et Nathalie Aguiar.

**Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune.**

**Une pensée vont à ceux qui nous ont quittés cette année et nous renouvelons nos condoléances à leurs familles.**

### Décès sur la commune

BEAUMONT Christiane, veuve KLETTLINGER, le 27/04/2018

PENEL Laurent, le 24/06/2018

JOURDAN Théophile, le 07/12/2018

## Transcriptions de décès (hors commune)

LEBOULEUX Laurence, épouse ROHART le 10/02/ 2018.

BARBESANT Jean, le 4/04/2018.

PAISNEL Philippe, le 13/06/2018.

GIRARD Monique, le 10/09/2018.

### Ils nous ont quittés :

M. Louis SANSON, décédé le 26 juillet 2018 à l'âge de 90 ans. Il fut un conseiller municipal dévoué. Pendant et après son mandat, il était omniprésent à l'église comme à la mairie et l'on pouvait toujours compter sur lui. Pour la très grande majorité des personnes on ne parlait pas de M. SANSON mais plutôt de P'tit Louis, signe d'une marque d'affection envers l'homme qu'il était.

M. Jean HEURTAUX, décédé le 17 août 2018. Jean était un homme compétent, il occupa de nombreuses années le poste d'adjoint aux travaux. Agriculteur, il mettait ses compétences au service de la commune en particulier lors du premier remembrement.

## Résultats du recensement

### Populations légales au 1er janvier 2015 en vigueur à compter du 1er janvier 2018 Commune de Bricqueville-la-Blouette

Population municipale : **561**

Population comptée à part : **17**

Population totale : **578**

**La population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes résidant habituellement dans un habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

**La population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

**La population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

## Réalisations 2018

### TRAVAUX REALISES

Les travaux phares de ce mandat se déroulent conformément au planning.

#### MAIRIE-SALLE POLYVALENTE

Les travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment qui abrite les salles et les bureaux de la mairie sont terminés.

A la date du 1er décembre 2018 les subventions demandées et négociées ont été versées et encaissées par la commune comme prévu.

#### VOIRIE

Des travaux de voirie, des travaux de signalisation horizontale (peinture) ont été effectués cet été sur toutes les routes communales et lotissements de la commune.

Les chemins sont très bien entretenus par notre employé communal.

Effondrement de la voie communautaire numéro deux au lieu-dit le Bois : cette réparation va être prise en charge à 50 % par la commune, la CMB n'ayant pas voulu prendre à sa charge la totalité alors que cette route entre dans la compétence communautaire. C'est l'entreprise Lehodey qui a été retenue pour effectuer ces travaux.

#### EGLISE

Les travaux d'accessibilité à l'église sont en cours, c'est l'entreprise Leprêtre qui a été retenue pour la menuiserie et l'entreprise Benoît pour les aménagements extérieurs.

Le chauffage de l'église a été remis en état (quatre résistances ont été remplacées).

L'harmonium a été restauré entièrement et ce bénévolement, je tiens à remercier Monsieur Louis Mabire. La commune a fourni tous les matériaux nécessaires à la réparation.

#### ECLAIRAGE PUBLIC

7 lampes ont été remplacées ainsi que 4 boîtiers d'éclairage pour les illuminations (merci à Gérard Grandguillotte pour son intervention).

#### ASSAINISSEMENT

Ces dernières années nous avons engagé des travaux de réhabilitation des postes de relevage en remplaçant les barres de guidage usagées par des barres en inox et remis en conformité trois regards sur la vieille route, sans oublier le remplacement des pompes.

En juillet 2018, nous avons refait le point avec le délégataire sur les investigations à faire et les travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement afin d'éliminer les eaux parasites. Des travaux sont entrepris à côté des postes de relevage qui sont situés aux points les plus bas afin que les eaux de pluie et d'orage n'inondent pas le dessus de ces postes

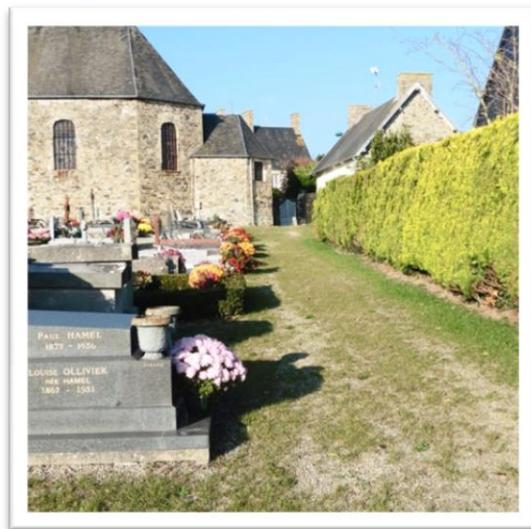
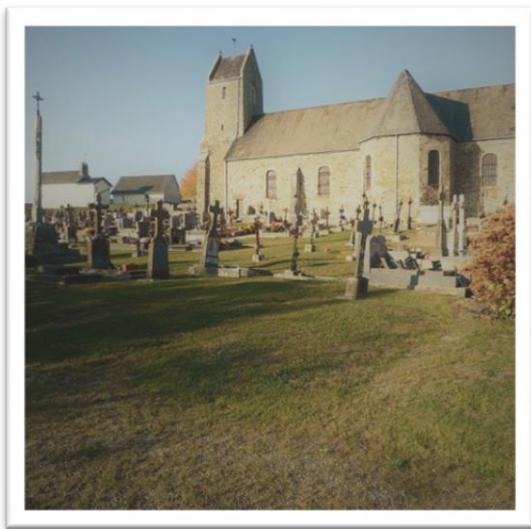
Nous allons aussi remettre en conformité les regards situés sous la D20 avant d'engager une campagne de contrôle des 209 branchements collectifs.

## UN CIMETIERE SANS PESTICIDES

Petit rappel : la loi sur la transition énergétique, adoptée en juillet 2015, interdit depuis le 1er janvier 2017 aux collectivités l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'espace public.

La municipalité a choisi de faire du cimetière un espace vert. Le zéro-phyto fait son chemin dans les allées de notre cimetière, ces allées vont progressivement être végétalisées (sauf la grande allée située au nord de l'église).

Il faut accepter de changer notre regard sur les herbes folles, et considérer le végétal dans les allées non comme une absence d'entretien, mais comme le résultat d'une biodiversité végétale.



### Interdiction des pesticides

Le parlement avait déjà définitivement adopté le 23 janvier 2014, une proposition de loi qui interdit en France les produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides) dans les espaces verts publics\* à partir de 2020 et dans les jardins particuliers à compter de 2022.

Cette loi vise à réduire l'usage de ces produits. Malgré le « *plan Ecophyto* » lancé en 2008, la France reste le premier pays consommateur de pesticides en Europe, dont une partie non négligeable dans les 17 millions de jardins particuliers.

Amis jardiniers, dès le 1er janvier 2022, tout **usage non professionnel** de pesticides sera interdit dans nos jardins. Si ce n'est déjà fait, commencez dès à présent à jardiner autrement afin de préserver votre santé et celle de vos proches.

*\*(à l'exception des voies ferrées, des pistes d'aéroport ou des autoroutes pour des « raisons de sécurité publique »).*

## INAUGURATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET MAIRIE

Extraits du discours de Claude Périer lors de l'inauguration du bâtiment rénové.

*Chers amis,*

*C'est toujours un grand plaisir et avec une certaine fierté pour les élus que nous sommes, d'inaugurer une infrastructure communale rénovée et agrandie qui s'inscrira dans le temps. Qu'est-ce qui rassemble et permet des moments de rencontre dans une commune comme la nôtre ?*

*La mairie, l'église, l'école ou encore le cimetière ? Oui bien sûr ! Mais n'oublions pas la salle des fêtes ! Elle est là pour tous. Pour les familles qui s'y regroupent lors de mariages ou de cousinades, pour les diverses activités des enfants de l'école, pour la communauté villageoise tout entière lors du vide grenier, du marché de Noël, pour les arbres de Noël des entreprises du Coutançais, pour le grand repas des aînés et pour de multiples occasions avec les associations: le yoga du lundi, le mardi avec les anciens, la danse, etc. Et puisqu'elle intéresse tout le monde autant qu'elle soit pratique, sécurisée et confortable, c'est ce que nous avons voulu faire. La salle est désormais mieux chauffée et l'air y est traité et renouvelé.*



*C'est le projet de notre équipe municipale de ce mandat qui aboutit; nous en avons fait une priorité! L'élaboration d'un tel projet demande du temps, d'abord à se mettre d'accord sur ce que l'on veut... ce n'est pas si simple; ensuite vient la validation par le conseil municipal, la recherche de financements et de subventions, le permis de construire, et enfin la réalisation par elle-même. Cette réalisation, ces travaux ont pris un peu plus de temps que nous ne l'avions envisagé. Deux mois de retard par rapport à nos prévisions dus à de gros imprévus de travaux, de renforcement de charpente, de travaux de maçonnerie pour stabiliser le bâtiment et, bien sûr, des délais qui s'allongent... mais c'est le lot d'un chantier de rénovation! Je peux vous dire qu'avec ces renforcements de charpente, toutes ces toupies de béton que l'on a coulées, il peut y avoir un mètre de neige sur la toiture, un tremblement de terre, vous pourrez venir tous aux abris dans ce bâtiment, il est d'une solidité à toute épreuve.*

*Après une année de travaux, travaux qui ont démarré fin janvier 2017, nous avons pu réaménager fin janvier 2018. Mais ne boudons pas notre plaisir, cette salle est belle !*

*Vous connaissez tous l'histoire archéologique de notre territoire... Vous savez, le COUTANÇAIS a toujours été une terre de bâtisseurs...*

*On raconte que, après avoir construit la Cathédrale de Coutances avec une équipe de moines bâtisseurs, Saint JOUVIN contempla la campagne normande du haut de la flèche et lança son marteau de tailleurs de pierre vers l'horizon...Il désignait ainsi l'emplacement de notre commune pour y construire une chapelle. En 1976, les BRICQUEVILLAIS n'avaient pas de mairie, pas de salle des fêtes, ils en souffraient, ils en rêvaient. Et l'idée leur vint... Puisque Saint JOUVIN leur avait envoyé son marteau, c'était peut-être le moment de le reprendre. Avec de petits moyens, ils ont construit de leurs mains avec leur maire, Madame Lucienne Lelièvre, leur salle des fêtes et leur*

*mairie. Belle entreprise pour les habitants d'une même commune qui ont su dépasser les intérêts particuliers, faire taire les divergences politiques pour accomplir un acte solidaire. Cette action collective n'a fait que renforcer la solidarité des habitants! C'est une histoire qui continue puisque nous aussi nous avons repris le marteau... Voyez-vous c'est une histoire à raconter!*

*Ce bâtiment construit il y a 40 ans, en 1976, a été agrandi en 1986 avec l'ajout de la salle de ping-pong, devenue par la suite salle de conseil et un local de rangement. Je salue d'ailleurs toutes les municipalités qui se sont succédées depuis 40 ans pour assurer un suivi de notre patrimoine immobilier. En 40 ans, les normes ont changé et un établissement recevant du public doit être aux normes. Nous n'étions plus aux normes de sécurité en matière d'accessibilité, d'économie, d'énergie, d'isolation phonique et thermique. Bref, cela justifiait que l'on s'en occupe...*



Ce bâtiment est un bel ensemble avec une façade d'entrée tendance qui s'intègre dans le paysage environnant. Un hall d'accueil lumineux, deux bureaux dédiés à la mairie qui sont très éclairés par la lumière du jour. La grande salle peut accueillir 249 personnes. Elle est modulable avec son mur mobile pour se transformer en deux unités. Cette grande salle est équipée d'une boucle magnétique, d'un limiteur de son et va être équipée d'une

vidéo projection. Elle possède une cuisine, pardon un office de réchauffage et trois sanitaires aux normes.

Le coût de l'opération totale du marché travaux, tous avenants confondus, s'élève à 642 174,64€. Vient s'ajouter le marché de maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire de bureaux d'études, l'architecte, l'économiste, le thermicien, le bureau de contrôle Veritas, coût total: 75 847,61€. Montant total de l'opération: 718 022,25€ TTC.

Nous avons bénéficié de subventions à hauteur de 299 260 € décomposées comme suit :

*127 747 € de fonds de soutien à l'investissement public local, FSIPL; merci Monsieur le préfet de région ;*

*65 447 € de dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR ; merci Monsieur le sous-préfet ;*

*86 066 € du département au titre du contrat de territoire ; merci Monsieur le président du conseil départemental;*

*20 000 € demandés au titre de la réserve parlementaire et attribués par une subvention exceptionnelle ; merci Monsieur le ministre.*

*Au total 299 260 € de subventions. De plus, nous allons récupérer au titre du fonds de compensation de la TVA, FCTVA, 113 167 € ; reste à la charge de la commune : 306 595 € avec un apport en fonds propres de 106 600 €. Un emprunt de 200 000 € boucle ce montage financier.*

L'emprunt de 200 000 € est sur 20 ans avec des annuités de 11 713 €, annuités qui devraient être couvertes à 80% par les locations de la salle. Les travaux ont été attribués pour l'architecture et la

maîtrise d'œuvre à Monsieur Antoine Fournier, architecte à Coutances. Il y a eu 11 lots attribués aux entreprises locales ; nous les remercions pour leur implication.

En dehors du marché travaux, nous nous sommes équipés de nouvelles tables et de nouvelles chaises.

*Des indicateurs financiers aujourd'hui démontrent la sobriété des petites communes comme la nôtre qui, tout en maintenant leur budget en équilibre avec moins de dotations, investissent plus par habitant que la moyenne nationale. Vous savez chers amis «on s'administre vraiment en connaissance des réalités locales».*

... Viennent ensuite les remerciements...

*Mesdames et Messieurs, nous sommes fiers de ce nouvel équipement rénové, les Bricquevillaises et les Bricquevillais peuvent être fiers de ce nouveau complexe !*

*Vive Bricqueville, vive la République, vive la France.*

## **NOUVEAUX EQUIPEMENTS POUR LA SALLE**

Un bar, une estrade, des plateaux pour tables rondes, un percolateur et un support d'écran.



## AIDE POUR REMPLIR SA DECLARATION D'IMPOTS SUR INTERNET

Gisèle Grandguillotte membre du CCAS a proposé son aide aux Bricquevillais et Bricquevillaises qui rencontraient quelques difficultés ou une simple appréhension à remplir leur déclaration d'impôts sur internet.

Au cours de 5 demi journées de permanence, 8 personnes ont bénéficié d'un accompagnement qui leur a permis de remplir leurs obligations fiscales dans de bonnes conditions et surtout de prendre conscience que ce n'était pas aussi compliqué qu'elles le pensaient.

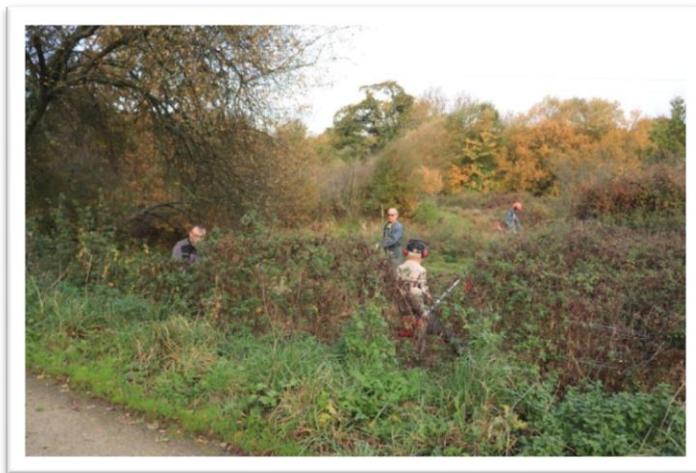
Cette aide sera à nouveau proposée en 2019 puisque la déclaration sera toujours demandée malgré la mise en place du prélèvement à la source.

## LA ZONE HUMIDE SUR LA VOIE VERTE

En 2015, l'association AVRIL a souhaité remettre en état un des bras morts de la Souilles sur la voie verte. Une équipe de bénévoles guidés par l'association AVRIL a procédé ces dernières années à plusieurs chantiers. Débroussaillage total du site complètement à l'abandon, suivi d'actions plus ciblées : éclaircissement d'une mare pour la pénétration du soleil, préservation des zones couvertes (ronciers) pour abriter les animaux, arrachage des saules qui avaient colonisé l'espace et fauchage du tour du bras mort pour favoriser l'émergence de nouvelles plantes.

Des plantes rares sont apparues et on a recensé 10 espèces de libellules, le bilan est déjà très positif.

Nous organisons 3 ou 4 chantiers d'une demi-journée par an. Si vous souhaitez venir gonfler les rangs de notre petit groupe de volontaires, vous êtes les bienvenus et pouvez contacter Gérard Grandguillotte au 02 33 07 46 47



## UNE BOITE A LIVRES

À l'initiative de Rodolphe Jardin, conseiller municipal, les jeunes de la Maison Familiale et Rurale de Coutances en classe de seconde ont rencontré le jeudi 22 février la municipalité de Bricqueville-la-Blouette pour proposer la construction et l'installation sur la commune d'une boîte à livres (ou à lire).



La boîte à livres de la place de la mairie est en fonctionnement depuis le début des grandes vacances.

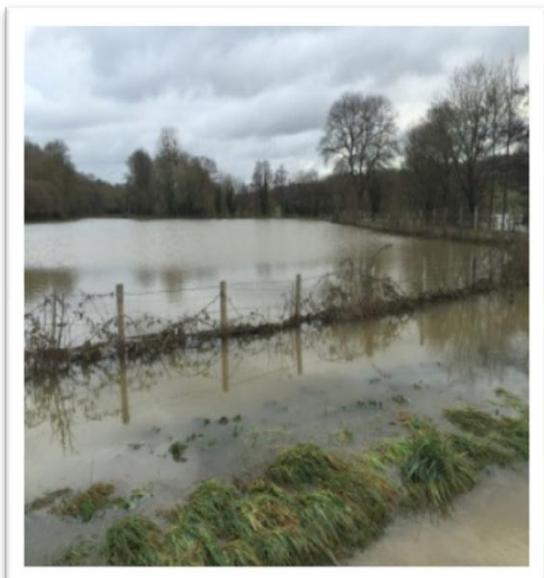
Vous pouvez venir y chercher ou y déposer des livres ou magazines récents et en bon état. Merci de respecter le règlement affiché sur la boîte.

Bonnes lectures à toutes et tous.



## Rétrospective 2018

### FEVRIER Inondations sur la voie verte



La Soulle est sortie de son lit au «Pré au loup». La voie verte est impraticable.

## **4 FEVRIER** Après midi jeux de société

Le dimanche 4 février, l'Association Bouge ta Blouette organisait un après-midi jeux de société. Plusieurs familles se sont retrouvées autour de jeux comme le Rummikub, le Dixit, etc...

D'autres sont venues déguster les crêpes et boissons préparées par les membres de l'Association. Un moment de convivialité bien agréable.



## **17 MARS** Inauguration de la mairie et salle polyvalente

Les bricquevillais étaient conviés à l'inauguration de la mairie et de la salle polyvalente, le samedi 17 mars 2018 à 11 h 30.

Au programme : Un lâcher de pigeons, la visite des bâtiments, les discours des officiels, le pot de l'amitié offert par la municipalité et le spectacle de la chanteuse Aurore Baker.

Vous pouvez retrouver toutes de photos de cet événement sur le site de la commune :

<http://bricqueville-la-blouette.fr/inauguration-de-mairie-de-salle-lucienne-lelievre/>

*Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à a réussite de cet évènement.*



*Un lâcher de pigeons a marqué l'inauguration, le samedi 17 mars 2018, d'un nouveau bâtiment regroupant la mairie et la salle Lucienne Lelièvre. Habitants de la commune, élus et associations vont pouvoir bénéficier de cet équipement moderne et adapté. La nouvelle salle des fêtes peut accueillir 249 personnes.*

## **25 MARS** Salon de la femme

## **22 AVRIL** Fête du printemps



## **22 JUIN** Fête de la musique

Organisée par l'association "Bouge ta Blouette" avec la participation de nombreux musiciens de tous âges, amateurs ou professionnels, bricquevillais ou voisins, une fête de la musique conviviale, sympathique, dans la gaieté et la bonne humeur.

Une vraie réussite. Vivement la prochaine !



## 8 JUILLET Bouge ton assiette



## 14 OCTOBRE Repas des aînés



Le traditionnel repas des Aînés organisé par la municipalité et le CCAS de Bricqueville la Blouette a eu lieu le dimanche 14 octobre 2018 dans la salle polyvalente Lucienne Lelievre.

Le maire, Claude Périer, a remercié l'équipe municipale et les membres du CCAS qui se sont mobilisés pour assurer le bon déroulement de la journée. Il a eu une pensée pour les personnes disparues en 2017/2018 et celles qui n'ont pu se déplacer pour partager ce repas.



Après la traditionnelle remise des cadeaux aux retraités qui ont fêté leurs 80 ans dans l'année, le maire a listé les actions menées en 2018 et évoqué celles à venir pour 2019.

Le repas concocté par Caroline de la Boucherie du Pont de la Roque a régalé les papilles de tous .

Plus de 90 convives ont répondu présents. Une journée très conviviale qui a été appréciée de tous. Que souhaiter de mieux que se retrouver l'an prochain

!

## **3 DECEMBRE** Pose des illuminations de fin d'année



Les bénévoles des illuminations de Noël sont au travail le 3 décembre 2018.  
Merci à toute l'équipe.

## **15 DECEMBRE** Spectacle de Noël pour les enfants

Organisé conjointement par Bouge ta Blouette et l'Association St Jouvin



# La vie des associations



## L'ASSOCIATION SAINT JOUVIN

**140 adhérents**

**Présidente : Lydie JOUANNE**

Secrétaire : Marie-Thérèse LEROY

Trésorier : Jacques LECONTE

### **Section Club Saint Jouvin**

**Responsable : Fanny RAYNAUD**

Le Club se réunit le 1er et le 3ème mardi du mois de 14h à 18h. Pas de Club en Juillet et Août.

### **Section Yoga**

**Responsable : Marie-France LECONTE**

Professeurs : :Anne et Noémie

Tous les lundis de 20h à 21h15 sauf vacances scolaires.

### **Section Danse**

**Responsable : Marie-Laure RUALLEM**

Les séances se déroulent le 2ème et le 4ème mercredi de chaque mois de 20h30 à 22h.

Au programme : salsa, samba, tango, rumba, valse, polka, chachacha; mambo, fox, paso, charleston, madison, country. 3 soirées dansantes à thème/an :

- une soirée dessert avant Noël
- une soirée crêpes en février
- une soirée apéro dansant fin juin

### **Section enfants**

**Responsable : Lydie JOUANNE**

### **Section Fêtes et Loisirs**

**Responsable : Jacques LECONTE**

Organisation de manifestations tout au long de l'année (soirées belote, pizza, marché de Noël, repas, etc. Actions caritatives au profit des restos du cœur (Poule au Pot), de France Alzheimer (St Jouvin).

**Contact : 02 33 07 25 56**

## L'ASSOCIATION BOUGE TA BLOUETTE



**Présidente : Lydie Malerba**  
**Secrétaire : Julien Chatelier**  
**Trésorière : Marie Couillard**

L 'Association Bouge ta Blouette a pour objet d'organiser des manifestations et activités à caractères variés dans le but de créer du lien et d'entretenir de la convivialité entre les habitants de Bricqueville la Blouette (Fête du printemps, fête de la musique, spectacle de Noël...)

Pour obtenir davantage de renseignements sur le fonctionnement de l'association, les conditions d'adhésion ou le calendrier prévisionnel, vous pouvez vous adresser à [bougetablouette@gmail.com](mailto:bougetablouette@gmail.com).

## SOCIETE DE CHASSE

**Président : Luc RENAUD**  
**Vice-Président : Anthony HAMON**  
**Trésorier : Daniel HAMON**

L 'association compte une dizaine d'adhérents. Elle organise les actions de chasse et des battues aux sangliers, chevreuils (2 bracelets pour la saison), renards : 5 battues dans la saison.

Lors des battues, les chasseurs des communes avoisinantes sont invités. Il est rappelé que ceux qui ne possèdent pas le timbre gros gibier, une trompe et un brassard, ne sont pas autorisés à participer aux battues.

Les chasseurs qui ne respecteront pas le règlement ou les consignes lors des battues seront exclus de la société.

# ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET SOLDATS DE FRANCE

**Président : Marcel COQUIERE**

## **Cérémonie en hommage aux victimes des guerres 1914-1918/1939-1945 et A-F-N**

Une trentaine de personnes se sont rassemblées, à l'invitation de Marcel Coquière, Président de la section des anciens combattants de la commune, devant le monument aux Morts de Bricqueville, pour la cérémonie de commémoration des 100 ans de la signature de l'armistice du 11 novembre 1918.

La lecture du message du Président de la République par Claude Périer fut suivie par le rappel des noms des bricquevillais morts pour la France et un dépôt de gerbe au pied du monument aux morts.

Après la minute de silence et la Marseillaise, un jeune enfant a lâché deux colombes, symboles de paix.



## **L'ASSOCIATION PRISE DE VUES (PVS)**

En résidence à Bricqueville la Blouette

PVS : Prises de Vues (section photo numérique loisirs Corpo Coutances). L'association est dédiée aux photographes amateurs. Elle a pour but de les aider à améliorer la prise en main de leurs appareils et grâce au club, ils partageront leurs connaissances, leurs avis et leurs envies.

Les membres pourront apprendre aussi la composition, la retouche photographique et suivre des séances photo à « thème » comme par exemple des prises de vues avec modèle. A chaque séance, ils échangent et travaillent les clichés de chacun. Afin de s'exercer l'association met en place un challenge type mini exercice « concours photo » sur la base d'un thème à photographier.

L'association souhaite permettre aux adhérents d'exposer ou de faire connaître leurs travaux photographiques via le site internet et les réseaux sociaux : [www.photocoutances.com](http://www.photocoutances.com)

Au sein de PVS les photographes plus expérimentés ou souhaitant connaître de nouvelles expériences peuvent intervenir lors d'événements musicaux, sportifs ou manifestations diverses.

Pour plus d'informations

Téléphone : 07.89.61.69.92 mail : [Prisesdevues50@gmail.com](mailto:Prisesdevues50@gmail.com)

Séances le mercredi soir à partir de 20h30 dans les locaux de la cantine.

La cotisation annuelle est de 80 euros.

## 2018 Subventions aux associations

Association St Jouvin	190 € + 250 € (animation de Noël)
Anciens Combattants	190 €
Chasse	190 €
Bouge Ta Blouette	190 € + 250 € (animation de Noël)
Croix Rouge	50€
<b>Total des subventions aux associations</b>	<b>1 310 €</b>



## Du côté de l'école

### Rentrée 2018-2019

Heugueville/Sienne Contact 02 33 45 46 59		Tourville/Sienne Contact 02 33 46 80 28		Bricqueville-la-Blouette Contact 02 33 07 43 60
Mme Dubois	Mme Lechartier (directrice) Décharge le mardi Mme Larsonneur	Mme Bonneau	Mme Valdazo	Mme Bourdin  Décharge le vendredi Mme Larsonneur
3 TPS et 14 PS  8 MS	11 MS et 12 GS	10 CP et 10 CE1	6 CE1 et 16 CE2	9 CM1 et 10 CM2
25 élèves	23 élèves	20 élèves	22 élèves	19 élèves

La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec un effectif de 109 élèves répartis sur les trois sites du RPI. Il est possible de se renseigner pour les inscriptions auprès de la directrice et de la mairie d' Heugueville sur Siene pour les enfants entrant en maternelle.

Prévisions pour la rentrée 2019-2020 : 115 élèves

L'organisation de la semaine scolaire pour Bricqueville est la suivante :

Lundi	7h30	8h45 à 12h00 classe	12h00 à 13h30 cantine	13h30 à 16h15 classe	16h15 à 19h00
Jeudi					
Mardi	Ouverture de la garderie	8h45 à 11h45 classe	11h45 à 13h15 cantine	13h15 à 16h15 classe	Garderie
Vendredi					

### Tarifs de la garderie

Matin	1,40 €
Soir	2,00 € avec le goûter
Forfait retard après 19 heures	2,00 €

### Cantine

Il n'y a pas de changement au niveau du prestataire. Une convention a été signée lors de la rentrée 2017 avec l'Association des Pupilles de l'Ecole Publique de Montmartin sur Mer.

Les menus variés servis par Ghislaine semblent satisfaire l'ensemble des 16 élèves. Ces menus sont affichés à l'entrée de l'école et consultables sur le site de la commune.

Prix de revient d'un repas : 4,00 €

Prix facturé aux familles : 3,85 € et 3,65 € pour les familles de plus de 3 enfants sur le RPI.

Soit un reste à charge pour la commune de 0,15 €/repas.



**Interview de Mme Renée Meiss, présidente de l'antenne centre Manche de "France-Alzheimer", par Alysson Galmel et Helena Saldinger.**

Alysson et Héléna ont participé à un concours qui se déroule en partenariat avec Ouest France. Ce concours regroupe les meilleurs articles des collègues participants (section presse en classe de 3ème).

Toutes nos félicitations aux deux jeunes journalistes qui ont obtenu le prix spécial du jury, d'où sa publication dans Ouest-France et la Presse de la Manche.

*« Pour réaliser cet article, j'ai pris contact avec Mme MEISS qui nous a permis d'assister à un atelier avec les malades et qui nous a reçues chez elle où elle a gentiment répondu à toutes nos questions. Nous la remercions pour son aide » (Alysson Galmel)*

## « Aider, c'est le plus beau verbe du monde »

France Alzheimer Manche œuvre pour informer, soutenir, réunir les personnes atteintes et les aidants. Renée Meiss, ancienne vice-présidente, explique la mission de l'association.

### Entretien

**Renée Meiss,**  
responsable de l'antenne Centre-Manche de France-Alzheimer.

#### Quels sont les ateliers proposés aux malades d'Alzheimer ?

Les malades sont conviés à des ateliers de stimulation collective le vendredi matin, de 10 h à 12 h, avec une neuropsychologue. Tout ceci se déroule dans une ambiance chaleureuse, c'est un vrai moment de partage. La séance est découpée en plusieurs étapes.

#### Comment se déroulent-ils ?

Pour commencer, les membres du groupe se réunissent autour d'un café. Cet instant est suivi d'un atelier qui consiste à retrouver la fin de proverbes, tels que : « Être sourd comme un... ».

La matinée se poursuit avec des questions de culture générale. On y retrouve de nombreuses références historiques et littéraires. C'est une bonne occasion pour se remémorer et faire partager son passé. Cette matinée se termine en chantant un texte écrit par les malades, sur l'air de la chanson des Restos du cœur : « Je te promets de t'amuser, de te distraire et de chanter, un peu de rire et



« Après le verbe aimer, le verbe aider est le plus beau verbe du monde », selon Renée Meiss.

de douceur dans ces moments, moments de bonheur... ».

#### Quelles sont les autres activités proposées aux malades ?

Il y a également les après-midi récréatifs. Les malades peuvent y réaliser des puzzles, peindre, jouer de la musique, danser, chanter et lire. Les albums de photographies sont aussi un très bon moyen pour faire travailler la mémoire. Les malades sont conviés à des activités ponctuelles comme décorer le sapin de Noël, manger la galette des Rois... Pour fêter le début de l'été, une sortie au jardin public de

Coutances est organisée en compagnie des familles.

#### Comment se sentent les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans la vie quotidienne ?

Ils se sentent honteux, ont peur du regard des autres. Ils se trouvent différents et se vexent facilement. Ils ont aussi mauvaise conscience. Ils sont souvent comparés à des enfants parce qu'ils ont peur d'être seul, peur du noir et des cambriolages. Ils ont besoin de beaucoup d'affection et de ne pas se sentir rejetés.

#### Comment doivent agir la famille et les aidants face à la maladie ?

Pour commencer, il existe des formations pour aiguiller et diriger les aidants dans le but de trouver les bons gestes et les bons mots pour assister les malades. Pour aider, il faut savoir être ouvert à la maladie et aller vers les souffrants. On s'attache très facilement à eux et c'est bien évidemment une leçon de vie. Alzheimer, c'est aussi la maladie de la famille.

Alysson GALMEL  
et Helena SALDINGER,  
collège Jean-Paul-II de Coutances.

# Allan Cahorel plaide la cause des animaux

Allan Cahorel habite Bricqueville-la-Blouette. Le jeune homme a écrit un deuxième livre, un manifeste animaliste intitulé *Une Vie derrière les barreaux*.

## Entretien

**Allan Cahorel,**  
auteur du manifeste  
*Une Vie derrière les barreaux*.

### Que raconte ce manifeste ?

L'essence du livre retrace la pensée agonisante d'un animal. Les tourments que ce dernier subit lorsqu'il est enfermé dans une cage et exécuté, inlassablement, les mêmes numéros dans un cirque.

### Ciblez-vous un animal en particulier ?

Il peut s'agir de n'importe quel animal, dans n'importe quel cirque. Je ne voulais pas parler de la souffrance d'un animal précis. Selon moi, il n'y a pas de sentiment de supériorité ou d'infériorité entre telle et telle espèce.

### Comment vous est venue l'envie d'écrire ce manifeste ?

Depuis tout petit, je suis touché par cette forme de maltraitance. Je suis allé dans un cirque, il y a environ deux ans. J'ai vu un éléphant dans l'arène, poussant un brrrrissement de détresse. Je pense que le déclic vient de là. On s'arroge le droit d'ôter la liberté aux animaux.

Chacun a son point de vue, mais je ne tolère pas qu'un animal soit enfermé dans une cage.

### Où peut-on le trouver ?

Il est actuellement en vente au salon de coiffure situé à côté du lycée Charles-François-Lebrun, à Coutances, ou en me contactant par mail : allancahorel@gmail.com. J'ai envoyé le fichier de mon livre, en PDF, à Code animal, une organisation militante de Strasbourg qui se concentre sur les animaux exploités dans les cirques. Ils ont plutôt apprécié et souhaitent le diffuser. Mais ce n'est pas encore sûr.



Allan Cahorel a écrit un deuxième ouvrage, un manifeste sur la condition des animaux de cirque.

Credit photo : QUEST-PRIVAGE

### Ce n'est pas une première pour vous ?

Il s'agit d'un deuxième recueil. Le premier est un roman policier, écrit à l'âge de 16 ans, qui s'intitule *La Mémoire perdue*. Ce livre va être retravaillé avec deux professeurs de français de Coutances, Ghislaine et Marie, pour en faire un ouvrage d'environ 400 pages. Je les remercie.

### Quelle est l'intrigue de ce premier ouvrage ?

Elle se déroule à Montmartin-sur-Mer, avec une famille composée d'un peintre, Mathieu, d'une pianiste, Anna, et de leurs deux enfants, Jimmy et Elsa.

À la suite d'un accident de voiture, les deux enfants décèdent. Mathieu reste plongé dans le coma pendant sept ans. Dans le même temps, une habitante de Montmartin-sur-Mer disparaît. Une avalanche d'événements se déverse sur la ville.

### Comment vous est venue cette passion pour l'écriture ?

Pour ce qui est du manifeste, j'avais envie de plaider la cause animale. Concernant le roman policier, j'ai lu deux livres, non publiés, écrits par ma maman, secrétaire médicale. Je la pousse, mais elle ne souhaite pas aller plus loin.

Propos recueillis par  
Marc ANDERSSON.

## Bon à savoir

### COURS D'INFORMATIQUE AVEC LE CCAS DE BRICQUEVILLE

#### Des cours d'informatique proposés gratuitement aux seniors

Pour les plus de 60 ans, des cours d'informatique individuels et gratuits seront dispensés par des bénévoles ou des professionnels.

5 séances de formation d'1h30 auront lieu le lundi de 16h à 17h30 à partir du 28 janvier 2019. Les cours s'adressent aux débutants et à ceux qui ont besoin d'un perfectionnement pour un apprentissage d'internet.

Le CCAS ne disposant que d'un seul ordinateur en prêt, les stagiaires devront apporter leur ordinateur portable, leur tablette ou leur smartphone.

**Inscriptions auprès du secrétariat de la mairie : 02 33 45 30 12**

## AIDE A DOMICILE ET PORTAGE DES REPAS

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie qui possède les coordonnées des différents organismes et peut vous orienter.

Ou [mairie.bricq.la.bl@wanadoo.fr](mailto:mairie.bricq.la.bl@wanadoo.fr)

## FRELONS ASIATIQUES

**Des nids primaires de frelons asiatiques avaient été signalés dès le mois de mai et certains ont été détruits sur le territoire de la commune.**

Vous pouvez en trouver chez vous dès le printemps dans les abris de jardin ou à bois, les dessous de toit, ou ailleurs à l'abri de la pluie.

Au début ils ne sont pas beaucoup plus gros qu'une balle de ping-pong et vont être agrandis peu à peu par la reine fondatrice.



Si vous en trouvez signalez-les en mairie. Il est urgent d'agir tôt en saison avant que les frelons ne migrent vers un nid secondaire plus gros et beaucoup plus difficile à atteindre.

La destruction du nid primaire doit être faite le soir lorsque la reine est rentrée sinon elle ira reconstruire un nid ailleurs.



De nombreux nids secondaires de frelons asiatiques ont été signalés sur le territoire de la commune cet été. Les propriétaires de ruches déplorent de nombreuses pertes d'abeilles dues à la présence croissante de ce prédateur mais aussi à l'utilisation pour les cultures et les jardins de produits phytosanitaires dangereux et d'insecticides.

Depuis le début de l'année 2018 ce sont plus d'une vingtaine de nids de frelons asiatiques qui ont été signalés et détruits sur le territoire de la commune. La commune apporte aux propriétaires une aide de 50% du montant des frais pour la destruction des nids de frelons asiatiques (et seulement ceux-là) si la destruction est faite par une entreprise agréée par la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON50) qui pilote la lutte au niveau départemental.

*Etat des signalements reçus et nids de frelons asiatiques identifiés et détruits sur la commune de Bricqueville la Blouette à la date du 1er décembre 2018.*

- 6 nids ont été détruits par les pompiers.
- 3 nids ont été détruits par les particuliers.
- 9 nids ont été détruits par les entreprises spécialisées.
- 1 Nid n'a pas été détruit car détecté après le 23 novembre 2018.
- 1 nid n'a pas été détruit ( inaccessible plus de 35 m de hauteur )

Au total, c'est 20 nids de frelons asiatiques qui ont été signalés à la mairie.

2 nids de frelons européens nous ont été signalés et n'ont pas été détruits.

1 attaque humaine par les frelons asiatiques a été portée à connaissance de la mairie.

La saison 2018 restera marquée par une forte progression des frelons asiatiques sur la commune ce qui conforte l'intérêt d'une lutte collective et coordonnée.

## ELAGAGE

**Obligation d'élagage des arbres et haies à proximité des lignes téléphoniques et des haies situées en bordure des voies publiques**, de manière à ce qu'elles ne gênent pas le passage du camion ramassage des ordures ménagères ou tout autre véhicule.

**Pour rester connectés, pensez à élaguer vos arbres, à couper vos haies.**

Coups de vent à l'automne, chutes de neige en hiver... Chaque année, des lignes téléphoniques sont coupées suite à la chute de branches d'arbres. Afin d'éviter ce type de désagréments (dysfonctionnements de la téléphonie fixe, mobile et d'Internet), la mairie rappelle que depuis la loi du 26 juillet 1996 les travaux d'élagage autour des poteaux téléphoniques (et non électriques) sont du ressort des riverains (Orange n'est plus soumis à la servitude d'élagage).

Les poteaux téléphoniques concernés par cette obligation sont reconnaissables à leur étiquette bleue d'identification. Chacun est donc invité à faire le tour de sa propriété (jardin, champ, chemin privé) afin de s'assurer avant l'hiver qu'il n'est pas nécessaire d'agir sur les arbres présents sur son terrain.

La commune, qui a la charge de veiller à la bonne exécution des travaux d'élagage, a la capacité de mettre en demeure les particuliers qui n'effectueraient pas les travaux nécessaires.

## TARIFS 2018/2019 LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	Habitant de la commune	Hors commune	Associations hors commune
Week-end	200 €	350 €	350 €
Journée ou soirée (hors week-end et jours fériés)	50 €	100 €	100 €

**Forfait chauffage du 1er octobre au 31 mars : 15€/jour, 30€/week-end.**

**Arrhes:** 50% du prix de la location seront versés lors de la réservation. En cas d'annulation cette somme sera acquise par la commune.

**Caution:** Une caution de 500€ sera réclamée lors de la location et restituée lors du paiement définitif si aucun dégât n'est constaté.

**Ménage :** dans le cas où les locaux seraient rendus dans un état de propreté douteux un forfait de 75€ sera réclamé au locataire.

**Règlement intérieur et contrat (document téléchargeable sur le site [bricqueville-la-blouette.fr](http://bricqueville-la-blouette.fr))**

**Merci de contacter le secrétariat de Mairie: Téléphone : 02.33.45.30.12**

**Adresse électronique courriel: [mairie.bricq.la.bl@wanadoo.fr](mailto:mairie.bricq.la.bl@wanadoo.fr)**

**Adresse :** 4 route de Coutances, 50200 Bricqueville la Blouette

## LA VITESSE DANS LE BOURG

Roule-t-on trop vite dans la traversée du bourg de Bricqueville ? La réponse n'est pas simple !

D'un côté il y a le ressenti immédiat quand on voit passer un véhicule qui manifestement semble en infraction, mais il y a aussi tous les autres qui passent à une vitesse normale et qui donc ne retiennent pas notre attention. Face à notre perception forcément subjective, il y a la réalité des chiffres. Nos radars pédagogiques relèvent la vitesse de la totalité des véhicules traversant le bourg sur la D20.

Que disent les chiffres ?

La vitesse moyenne statistique est de 50 km/h, ce qui est pile la vitesse réglementaire. Mais la réalité est que certains sont en dessous et d'autres au-dessus, voire très au-dessus.

56% sont à 50 km/h, voir en dessous, 44% sont donc au-dessus des 50 km/h mais seuls 15 % dépassent les 56 km/h et seuls 1,73 % dépassent les 70 km/h, ce qui est évidemment trop et dangereux mais heureusement statistiquement plus marginal. C'est vrai que chaque semaine on relève quelques véhicules dépassant les 100 Km/h (le record s'établissant à 170 km/h !!!).

Lors de la réfection du centre bourg, nous avons mis en place plusieurs dispositifs pour ralentir la circulation et sécuriser le bourg. A savoir: deux ilots centraux à l'entrée ouest de la commune, une zone 30 avec «dos d'âne» devant l'école et une chicane devant la mairie, et bien sur les deux radars pédagogiques qui semblent bien remplir leur fonction.

Mais on voit bien que si une majorité d'automobilistes sont respectueux des vitesses ou les excèdent très légèrement, il y aura toujours un très petit nombre d'irréductibles irresponsables qui continueront à mettre en danger la vie de leurs concitoyens. Pour ceux-là, il ne reste que la sanction /répression pour les faire revenir à la raison.

Chaque mois nous communiquons à la gendarmerie nos statistiques et régulièrement des contrôles ont lieu pour tenter de raisonner les quelques inconscients qui mettent en danger nos concitoyens. Que faire de plus ?

## ECLAIRAGE PUBLIC

D'après une proposition de Rodolphe JARDIN (Conseiller municipal)

**Pourquoi un éclairage public toute la nuit ?**

De plus en plus de communes éteignent leur éclairage une partie de la nuit, pourquoi ?

**Pour 6 raisons :**

**La 1<sup>ère</sup>**, réduire les coûts. Pour notre commune la facture d' éclairage public s'élève environ à 4 000 € /an.

**La 2<sup>ème</sup>**, limiter la consommation d'énergie et préserver les ressources, limiter la dépendance aux importations.

**La 3<sup>ème</sup>**, garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine.

Le rythme biologique jour-nuit doit être respecté pour rester en bonne santé.

**La 4<sup>ème</sup>**, protéger la biodiversité :

Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

**La 5<sup>ème</sup>**, préserver le ciel nocturne : L'éclairage nocturne limite l'observation du ciel et des étoiles.

**La 6<sup>ème</sup>**, pour respecter la loi.

*« Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation. » (article 41 de la loi Grenelle 1)*

### **Bon à savoir pour les inconditionnels de l'éclairage public toute la nuit :**

- L'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence. 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour.
- Toutes saisons confondues, un plus grand nombre d'incidents de la route ont lieu avant minuit principalement entre 18h et 19h (retour du travail) et entre 23h et minuit (retour de soirée).
- 86 % des Français se disent prêts à accepter d'éteindre l'éclairage public inutile en milieu de nuit.
- Tous les habitants payent, pourtant l'éclairage public de Bricqueville la Blouette est réparti inégalement sur le bourg (D20), la vieille route (en partie), La Croûte Auger, Le Castel, Le Val de Souilles, L'impasse de l'Église et L'Allée des Muriers.

Pour plus d'informations vous pouvez visiter le site de la commune et aller sur la page de l'article complet : « Réflexions sur l'éclairage public ».

*Vous trouverez joint à ce bulletin municipal un questionnaire à compléter et à remettre ou envoyer à la mairie. Celui-ci permettra de recueillir votre opinion sur l'utilité, ou non, d'un éclairage public allumé toute la nuit dans les zones où c'est le cas actuellement.*

## **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Le droit des sols et l'urbanisme était, jusqu'à l'année dernière, placé sous la responsabilité de chaque commune et s'appuyait sur un document d'urbanisme communal qui définissait les règles en matière de construction. Dans notre commune, il s'agissait d'un POS (plan d'occupation des sols) à partir duquel étaient donc délivrés les autorisations de constructions. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, ce POS est devenu caduque et n'est donc plus valide. Le document qui doit le remplacer s'appelle un PLU (plan local d'urbanisme) plus complet que l'ancien document, il intègre en plus la dimension environnementale au travers un chapitre concernant le projet de développement durable.

Mais entretemps, la compétence urbanisme a été transférée de la commune à la communauté de communes. C'est donc la communauté de communes qui devra élaborer le nouveau document d'urbanisme qui se nommera PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). L'élaboration de ce document a commencé cette année au sein d'une commission intercommunale où chaque commune est représentée par un membre du conseil municipal. Mais élaborer un tel document intégrant 54 communes n'est évidemment pas simple et ne se fera pas en un jour. Les premières estimations prévoient 5 années de travaux, mais les plus pessimistes parlent de 7 à 8 ans. Les communes seront bien sûr consultées et participent à toutes les étapes de l'élaboration du document qui fera l'objet avant son approbation d'une enquête publique afin que tous les citoyens puissent donner leur avis.

En attendant, le POS communal n'étant plus valable, c'est le RNU (règlement national d'urbanisme) qui s'applique. Il est plus restrictif, et ne permet en principe que la construction dans des zones déjà urbanisées, ou à leur contact immédiat, sauf délibération spéciale du conseil municipal pour des réalisations d'intérêt général.

Cependant la commune reste le guichet où déposer les demandes qui sont instruites par un service d'urbanisme de la communauté de communes, et le maire continue à signer les autorisations d'urbanisme au nom de l'état.

## **POUR BIEN VIEILLIR : Ateliers d'équilibre pour les séniors**

*Le **CLIC** du coutançais (centre local d'information et de coordination) et la municipalité de Bricqueville la Blouette vous proposent de participer à des ateliers de prévention .*

*A partir de 65 ans ,ces ateliers vous sont proposés gratuitement **les mardis de 16 heures à 17h du 8 janvier 2019 au 19 mars 2019** à la salle polyvalente Lucienne Lelièvre à Bricqueville la Blouette.*

*Inscriptions **au 02 33 45 08 39 ou à la mairie.***

## **Cahier de doléances en mairie**

Le maire et le conseil municipal ont décidé de mettre à disposition des citoyens Bricquevillais des cahiers de doléances entre le 15 décembre 2018 et le 15 janvier 2019.

L'objectif est de recenser les revendications des habitants dans ce contexte de crise politique profonde dont les mouvements des gilets jaunes sont l'une des manifestations les plus significatives. Ce cahier de doléances est à la disposition des administrés dans le hall de la mairie de Bricqueville-la-Blouette aux horaires d'ouverture habituelles et le samedi matin de 9h à 12h.

Les cahiers de doléances seront remis à notre député qui les transmettra à l'Élysée.

La page des doléances est également téléchargeable sur le site [bricqueville-la-blouette.fr](http://bricqueville-la-blouette.fr) afin d'être complétée et renvoyée par e-mail à [mairie.bricq.la.bl@wanadoo.fr](mailto:mairie.bricq.la.bl@wanadoo.fr) ou déposée à la mairie.

# Agenda

Vendredi 11 janvier à 18 H 30	Vœux du maire
Dimanche 27 janvier 2019	<b>Poule au pot au profit des restos du coeur</b>
Dimanche 3 février 2019	<b>Après-midi jeux avec vente de crêpes</b>
Jeudi 21 mars 2019	<b>Départ en retraite de Catherine Hours</b>
Dimanche 7 avril 2019	<b>Fête du printemps Troc plantes le matin, restauration et concours de brouettes décorées l'après midi.</b>
Dimanche 21 avril 2019	<b>Vide grenier</b>
Samedi 11 mai 2019	<b>Soirée-cabaret avec Aurore Baker: diner-spectacle</b>
Dimanche 12 mai 2019 à 14 H 30	<b>Spectacle Aurore Baker *</b>
Mardi 18 juin 2019	<b>Journée détente de fin d'année du club</b>
Vendredi 21 juin 2019	<b>Fête de la musique</b>
Dimanche 7 juillet 2019	<b>Repas sous tente « Bouge ton assiette » Animations et musique</b>
Dimanche 8 décembre 2019	<b>Marché de Noël</b>
Dimanche 15 décembre 2019	<b>Repas de Noël</b>

Aurore Baker revient dans un nouveau spectacle inédit, elle sera accompagnée cette fois-ci de deux danseuses « Les para Dixie Girls ».

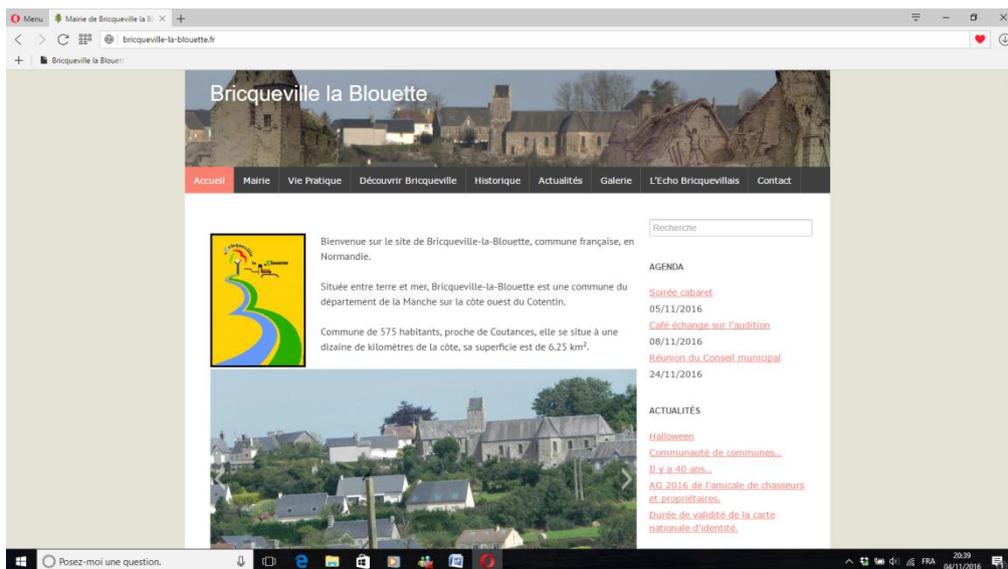
Rappelons que Aurore Baker avait fait un tabac lors de l'inauguration de la salle polyvalente et de nombreux spectateurs avaient émis le souhait de la revoir. Renseignements et inscriptions à la Mairie.





**Consultez régulièrement le site [www.bricqueville-la-blouette.fr](http://www.bricqueville-la-blouette.fr)**

Vous y trouverez tout au long de l'année, les actualités de la commune et les informations pratiques. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions en utilisant la page « contact ».



Responsable de publication : Claude PERIER  
 Comité de rédaction : Christine BUFFARD, Marie-Pierre FERRAND, Yannick ROTT, Jean SAUVEY  
 Photos : Gisèle Grandguillotte et Claude Périer

